

POLLET Robert Joseph, Domestique

Fils de **POLLET Charles** (°1861), Tisserand, et de **WYSEUR Sidonie** (°1868), Ménagère.

Premier enfant de Charles et Sidonie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 30 ans et 23 ans.

Né le (ce) 11/05/1891 à Neuville-en-Ferrain (59), Berquier¹.

Décédé le 16/03/1915 au Mesnil-les-Hurlus (51)² à l'âge de 23 ans.

¹ Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

² Note : Blessé le 6 septembre 1914 à Esternay par une balle ayant occasionnée une plaie au pied droit (son frère Alexis y est mort le 9 septembre 1914)

Tué le 6 mars 1915 au combat de Mesnil les Hurlus

Sources : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes ; , Fiche militaire.

N^o 59
 Naissance de Robert Joseph Pollet
 Conf. légitime

Décédé - Disparu
 MORT pour la France
 le 16 Février 1915
 au Mesnil les Hurlus
 Transmis à
 Neuville en Ferrain
 le 25 Avril 1921
 Acte n^o 33

J'ai soussigné huit cent quatre vingt onze, le onze^e mai, à deux heures du soir, par devant nous, Auguste Deruelle, Maire et Officier de l'Etat Civil de la commune de Neuville-en-Ferrain, canton de Courcigny-Nord, arrondissement de Lille, département du Nord, a comparu; Charles Pollet, âgé de vingt huit ans, tisserand, né et domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à dix heures du matin, en sa maison sise au Berquier, de lui et de son épouse Sidonie Wyseur, âgée de vingt trois ans, ménagère, née à Rechem, domiciliée en cette commune, et auquel enfant il a été donné les prénoms de Robert Joseph. Lesdites présentations et déclarations faites en présence de, Marthal Vandenberghe, âgé de cinquante quatre ans, tisserand et de Cyrille Pollet, âgé de vingt trois ans, tisserand, domiciliés en cette commune. Les témoins ont déclaré ne savoir écrire, le père a signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Pollet

A. Deruelle

Berquier	11	Pollet	Charles	1861			Chef	Tisserand	Neuville
	2	Wyseur	Sidonie	1868	Rechem		Epouse	Ménagère	
	3	Pollet	Romain	1890	Neuville		Enfant	Antoine	Hurlus
	4		Robert	1891				Tisserand	
	5		Alexis	1898					
	6		Léon	1896					Ménagère

Nom : Lollet		Numéro matricule du recrutement : 3981	
Prénoms : Robert, Joseph		Surnoms :	
Classe de mobilisation : 1911		Classe de mobilisation : 1911	
ÉTAT CIVIL.			
Né le 11 Mai 1891 , à Neuville en Ferrain , canton de Tourcoing-Nord-Est , département de NORD , résidant à Concoing Neuville en Ferrain canton de Tourcoing-Nord-Est , département de NORD , profession de domestique , fils de Charles et de Wysse Sidonie , domiciliés à Neuville en Ferrain canton de Tourcoing-Nord-Est , département de NORD .			
Marié le			
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.			
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1912 .			
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 19...			
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.			
Inscrit sous le n° 266 de la liste Tourcoing-Nord-Est Incorporé à compt. r. n. le 9 Octobre 1912 . Arrivé au corps le 9 Octobre 1912 Soldat de 2^e classe de 1^{er} rang . Service comptant 100 jours 1912 . Embouré le 9 Novembre 1912 . Parti en renfort du 73^e le 13 Janvier . Env. à Bethune 1915 au combat de Messnil les Hurlus			
Décidé			
Armée active.		73 ^e regt d'infanterie	
Disponibilité et réserve de l'armée active.		Regt d'infanterie de BETHUNE	
Armée territoriale et sa réserve.		(Empty)	
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE			
Dates	Communes.	Subdivision de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
Le 1^{er} octobre 1912	Neuville en Ferrain	Ferrain	
2^e partie	Concoing Neuville en Ferrain	Ferrain	
CAMPAGNES.			
Contre l'Allemagne du 2. août 1914 au 19. Février 1915, aux armées			
BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.			
Blessé le 9 Septembre 1914 à Estennes par un balai ayant occasionné une plaie au pied droit			
PÉRIODES D'EXERCICES.			
Réserve... Armée territoriale. Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{re} dans l	, du	au
	2 ^e dans l	, du	au
	Supplémentaire dans l	, du	au
	1 ^{re} dans l	, du	au
	Supplémentaire dans l	, du	au
	Du		au
	Du		au
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).			

2073. — Paris et Limoges. — Imprimerie et librairie militaires Henri Chanus-Lavauzelle. — N. N. 1001 int

DATES.		HISTORIQUE DES FAITS.					
Noms	Grade	Unité	Classe	Prénoms	Signature	Autres Unités	Observations
Reichelborn	adjudant						9 ⁰
Blais							5 ⁰
Caroux							9 ⁰
Guillemaut							7 ⁰
Homère							7 ⁰
Esteb							8 ⁰
Total		75	245	178			
Total général						499	
8 au 20 janvier		<p>Le Régiment cantonne à St Rémy sur Durance et est relevé vers les années du 1^{er} commandement 15^e Corps d'Armée.</p> <p>Les hommes se reposent et se nettoient ; ils sont exercés contre la fièvre typhoïde. On porte de 11. Les 1^{ers} bataillons ont chaque jour des exercices et petites marches d'entraînement.</p> <p>Le Capitaine Jambou et le Sous-Lieutenant Casparat sont cités à l'ordre de la 1^{re} Armée. (Ordre Général n° 165 du 14 janvier 1915.)</p> <p>Le Capitaine Frotier de la 1^{re} Compagnie, le Lieutenant de 1^{er} Classe Perrenon et le Sous-Lieutenant Dubouché sont nommés Chevaliers de la Légion d'Honneur.</p> <p>Le Lieutenant Phraïne, le Caporal Prator et le Soldat de 1^{re} Classe Maricler sont décorés de la Médaille Militaire (Ordre Général n° 530 D du 14 janvier 1915.)</p>					
21 janvier		<p>Le 3^e Bataillon quitte St Rémy et va hiverner dans des abris entre Somme-Tourbe et Somme-Suippe.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon se rend à St Rémy.</p> <p>Le 2^e Bataillon est des troupes d'organisation au secteur de l'ouest de la 4^e Brigade.</p>					

DATES.		HISTORIQUE DES FAITS.	
22, 23, 24 janvier		Sans changement. Mieux cantonnement et hygiène.	
25 janvier		Le 1 ^{er} Bataillon de 1 ^{er} et 2 ^e Bataillon quitte St Rémy et se rendent aux abris N. de Somme-Tourbe et de Somme-Suippe.	
26, 27, 28, 29, 30 janvier 1 ^{er} et 2 ^e février		<p>Le 1^{er} Bataillon reste aux abris, les unités orientales des troupes d'organisation de la 1^{re} Armée (secteur de Somme et transport de matériel à Somme et Haguenau).</p> <p>Le Colonel de Chef de Bataillon les Commandants de Cie et les Capitaines de Cie font la communication du secteur de 1^{re} Armée.</p>	
4 février		Le 1 ^{er} Bataillon reçoit l'ordre de se rendre à l'abri de Somme-Tourbe le 14/15. Le 2 ^e Bataillon quitte Somme-Tourbe et se rend à l'abri de Somme-Suippe.	
5 février		Mieux cantonnement.	
6 février		Le 1 ^{er} Bataillon se rend à la Cie 166 (Est de Somme) et se poste en position d'attente jusqu'à 16 h. Il reste cantonné à Somme-Tourbe.	
7 février		Le 1 ^{er} Bataillon se rend à la Cie 166 (Est de Somme) et se poste en position d'attente jusqu'à 16 h. Il reste cantonné à Somme-Tourbe.	
8 février		Le 1 ^{er} Bataillon se rend à Somme-Tourbe.	
9 février		Très calme pour la journée du 9.	
10 et 11 février		Abri de Somme-Tourbe.	
12 février		Très calme pour la journée du 12.	
13, 14, 15 février		<p>Le 1^{er} Bataillon quitte Somme-Tourbe (Somme) et se rend aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 2^e Bataillon quitte Somme-Tourbe et se rend aux abris de Somme-Suippe.</p>	

DATES.		HISTORIQUE DES FAITS.	
17 février		<p>Le 1^{er} Bataillon est cité à l'ordre de la 1^{re} Armée, elle attaque le 17/18 à Somme-Tourbe, elle prend le 1^{er} Bataillon et 40 hommes.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon se rend à Somme-Tourbe. Le 2^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Très calme d'opérations pour la journée du 17.</p> <p>Le 3^e Bataillon est à la disposition du 3^e Bataillon, il attaque les tranchées qui sont à 16 h, et se rend par un feu indirect de mitrailleuses et l'attaque progresse rapidement.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 2^e Bataillon et le 3^e Bataillon.</p> <p>On se rend de l'attaque de Somme-Tourbe.</p>	
18 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 18.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 2^e Bataillon se rend aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 3^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 2^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 3^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p>	
19 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 19.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon attaque à 14 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 2^e Bataillon attaque à 18 h, mais la liaison n'est pas établie.</p> <p>Le 3^e Bataillon attaque à 11 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 2^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 3^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p>	
20 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 20.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 2^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p> <p>Le 3^e Bataillon reste aux abris de Somme-Suippe.</p>	

DATES.		HISTORIQUE DES FAITS.	
21 février		<p>Très calme pour la journée du 21 février.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon attaque à 14 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 2^e Bataillon attaque à 18 h, mais la liaison n'est pas établie.</p> <p>Le 3^e Bataillon attaque à 11 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p>	
22 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 22.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon attaque à 14 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 2^e Bataillon attaque à 18 h, mais la liaison n'est pas établie.</p> <p>Le 3^e Bataillon attaque à 11 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p>	
23 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 23.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon attaque à 14 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 2^e Bataillon attaque à 18 h, mais la liaison n'est pas établie.</p> <p>Le 3^e Bataillon attaque à 11 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p>	
24 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 24.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon attaque à 14 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 2^e Bataillon attaque à 18 h, mais la liaison n'est pas établie.</p> <p>Le 3^e Bataillon attaque à 11 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p>	
25 février		<p>Très calme d'opérations pour la journée du 25 février.</p> <p>Le 1^{er} Bataillon attaque à 14 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p> <p>Le 2^e Bataillon attaque à 18 h, mais la liaison n'est pas établie.</p> <p>Le 3^e Bataillon attaque à 11 h, mais on le repousse de 200 mètres.</p>	

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom..... **POLLET**

Prénoms..... *Robert Joseph*

Grade..... *Soldat*

Corps..... *73^e Régiment d'Inf.*

N°..... *2762* au Corps. — Cl..... *4911*

Matricule. }..... *3981* au Recrutement..... *Lille*

Mort pour la France le..... *16 Mars 1915*

à..... *Yser (L. Heulies Marne)*

Genre de mort.....

Eue à l'ennemi

Né le..... *11 Mars 1891*

à..... *Neuville-en-Ferrain* Département..... *Nord*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le..... *29 Février 1921*

par le Tribunal de..... *Lille*

acte ou jugement transcrit le..... *29 Avril 1921*

à..... *Neuville-en-Ferrain*

N° du registre d'état civil..... *(Nord)*

269-708-1922. [26434]

N^o 33.Transcription.
Pollet

Robert Joseph.

Le vingt neuf avril mil neuf cent vingt et un, onze heures du matin, sous Edouard Luvre, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Neuville-en-Ferrain avons procédé à la transcription du jugement dont la teneur suit: Greffe du Tribunal Civil de Lille. Du vingt cinq février mil neuf cent vingt un. Application de la loi du vingt six janvier mil huit cent quatre vingt dix et des lois des trois Décembre mil neuf cent est décidé quinze et vingt cinq juin mil neuf cent dix neuf. Jugement déclaratif de décès Militaire Pollet. Extrait des minutes du Greffe du Tribunal Civil de

Dressé, le _____ mil neuf cent vingt et un _____ heures du _____ sur la déclaration de première instance de l'arrondissement de demeurant à Lille Département du Nord La première et de la Chambre du Tribunal Civil de première instance demeurant à _____ de l'arrondissement de Lille Département du _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous. Nord à rendu en son audience maire de publique le jugement dont la teneur suit. Qui en audience publique Monsieur Le Proc, Juge commis en son rapport et le Ministère Public en ses

N^o

Le _____ mil neuf cent vingt et un _____ heures du _____ conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi jugeant en premier ressort. Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis au Tribunal que le nommé Pollet Robert Joseph, tué à l'ennemi à Messul les Fleurbaes le seize février mil neuf cent quinze "Mort pour la France" Attendu qu'il échet de déclarer judiciairement son est décidé décès Par ces motifs Le Tribunal, Déclare le décès de Pollet Robert Joseph né à Neuville-en-Ferrain le onze mai mil huit cent quatre vingt onze

Dressé, le _____ mil neuf cent vingt et un _____ heures du _____ sur la déclaration de _____ de Charles et de Sidonie Wypseux, demeurant à _____ en son vivant domestique demeurant à _____ et de Neuville-en-Ferrain, célibataire, soldat au service demeurant à treizième régiment d'infanterie tué à _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous. L'ennemi à Messul les Fleurbaes, maire de Marne le seize février mil neuf cent quinze